

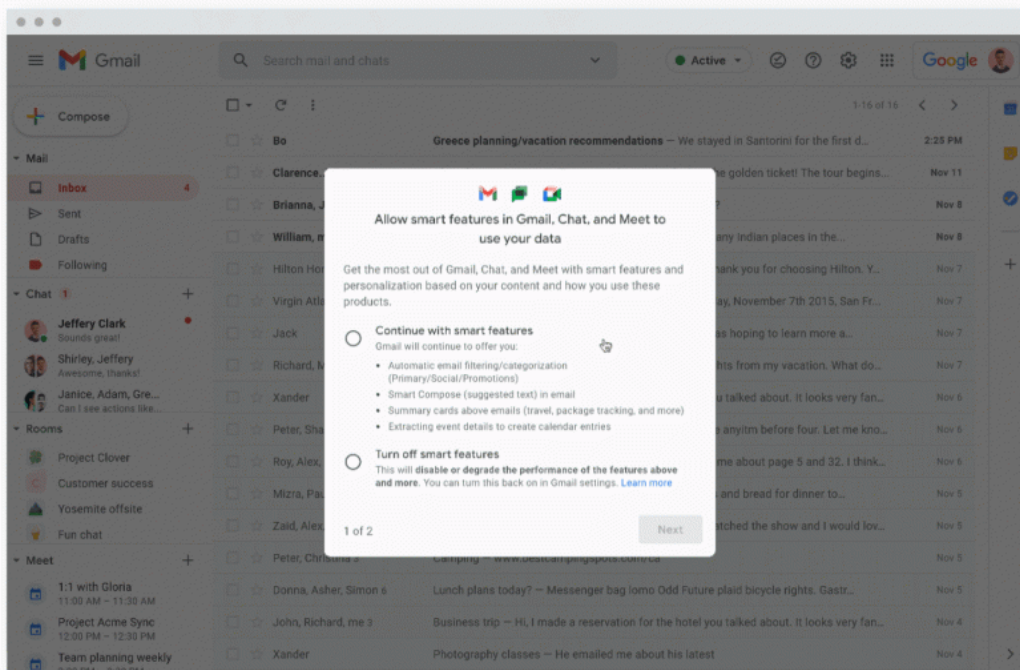
Google Workspace : l'IA coupée par défaut au nom du RGPD ?

Utilisateurs de Gmail, vous allez bénéficier d'une nouvelle option de paramétrage des fonctionnalités « intelligentes ». C'est, dans les grandes lignes, le sens d'une annonce que Google avait [faite](#) à la mi-novembre.

Point important : la démarche n'englobe que l'Europe. Google se garde de mentionner le RGPD, mais admet un lien avec « l'accent que les régulateurs mettent sur la nécessité de donner aux utilisateurs des choix concrets et intelligibles concernant l'exploitation de leurs données ».

L'initiative doit se traduire par l'apparition d'une fenêtre dans Gmail. Elle proposera une procédure en deux étapes. Il s'agira d'abord de décider si on veut activer ou non les fonctionnalités « intelligentes » dans la messagerie, ainsi que sur [Chat et Meet](#). On parle là, entre autres, de suggestions de réponses et de recherches, de tri automatisé des mails, de notifications prioritaires et d'ajout d'événements dans l'agenda.

Dans un deuxième temps, on choisira de partager ou non les données de Gmail, Chat et Meet avec d'autres produits Google, pour actionner là aussi des fonctionnalités *smart*. Par exemple, l'affichage des réservations de restaurants sur Maps, des cartes de fidélité sur Google Pay ou des itinéraires sur Travel.



Google Workspace : avis aux admins

La démarche vaut aussi pour Google Workspace. Elle fait l'objet d'un [encadré](#) « Important » dans l'aide en ligne consacrée à la suite bureautique, rubrique « accords juridiques et de conformité ».

Les administrateurs de domaines basés en Europe retiendront une échéance : celle du 10 janvier 2021, date butoir pour définir les paramètres qui s'appliqueront aux utilisateurs. Ces derniers auront dans tous les cas le dernier mot s'ils souhaitent désactiver les fonctionnalités « intelligentes ».

Illustrations © Google